

Installations nucléaires de Belleville-sur-Loire

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de Belleville-sur-Loire sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Belleville-sur-Loire	<p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50</p> <p>Téléchargeable sur http://belleville.edf.com</p>
Dossier de presse « Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville-sur-Loire, une production d'électricité au cœur de la région Centre-Val-de-Loire »	<p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50</p> <p>Téléchargeable sur http://belleville.edf.com</p>
Lettre d'information externe de la centrale de Belleville-sur-Loire « En Direct » présentant l'actualité de la centrale et les résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale.	<p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50</p> <p>Envoyée par voie postale aux élus locaux, aux pouvoirs publics, aux responsables d'établissements scolaires, aux riverains proches de la centrale (1000 exemplaires)</p>

	<p>Exemplaires en libre service au Centre d'Information du Public de la centrale de Belleville-sur-Loire</p> <p>Téléchargeable sur http://belleville.edf.com</p>
Rapport annuel Développement Durable présentant les activités et les résultats de la centrale de Belleville-sur-Loire à travers les 3 axes suivants : environnemental, social et sociétal et économique.	<p>Envoyé par voie postale aux riverains des communes les plus proches de la centrale de Belleville-sur-Loire.</p> <p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50</p> <p>Exemplaires en libre service au Centre d'Information du Public de la centrale de Belleville-sur-Loire</p> <p>Téléchargeable sur http://belleville.edf.com</p>
Données environnementales de la centrale de Belleville-sur-Loire (résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale)	Consultables au verso de la lettre externe « En Direct », elle-même mise en ligne sur http://belleville.edf.com
Actualité de la centrale de Belleville-sur-Loire : partenariats locaux, animations proposées au Centre d'Information du Public, arrêts des unités de production, ...	Consultables sur http://belleville.edf.com Et sur twitter @EDFBelleville

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à belleville-communication@edf.fr.

La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

www.edf.fr

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF

22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris cedex 08

SA au capital de 1 370 938 843,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris